

Annexe 4 du règlement sur le partenariat contractuel de formation

Exigences formelles minimales pour les formations

Responsable de la filière :	au moins un-membre bso
Superviseur-e-s pédagogique-s:	de manière générale membres bso
Durée minimale de la formation :	2 ans
Heures encadrées par des enseignant-e-s :	
- Diplômes simples/doubles	450 h dont au moins 40 h de supervision pédagogique
- Diplômes triples	+ 1 CAS / 100 – 120 h minimum
Travail en groupe :	20 jours minimum dans un groupe constant
Pratique personnelle en tant que conseiller/conseillère :	40 h minimum pendant la durée de la formation
Certificat :	avec une indication relative au CNC/CEC et supplément au diplôme
Infrastructure :	adaptée aux finalités de la formation

Conditions d'admission minimales pour les étudiant-e-s

Formation initiale	Formation qualifiée au niveau tertiaire
Expérience professionnelle	3 ans
Expérience en tant que personne conseillée	30 heures